

Affaires autochtones

RAPPORT ANNUEL

2023-2024

Affaires autochtones

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-3933-0 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-3934-7 (PDF : version française)

ISSN 2818-4165 (version imprimée bilingue)

ISSN 2818-4300 (PDF : version française)

24-01458 | 2024.11 | Imprimée au Nouveau-Brunswick

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Brenda Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires autochtones pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Le tout respectueusement soumis,



L'honorable Keith Chiasson
Ministre

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Keith Chiasson
Ministre des Affaires autochtones

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère des Affaires autochtones pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Le tout respectueusement soumis,



Cade Libby
Sous-ministre

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement	3
Message du ministre.....	5
Message du sous-ministre	6
Priorités du gouvernement.....	7
Faits saillants.....	8
Mesures de rendement.....	9
Survol des activités du ministère	12
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants.....	13
Relations communautaires et services ministériels	13
Consultations, accommodements et négociations.....	15
Renseignements financiers.....	18
Résumé des activités de dotation	19
Résumé des projets de loi et des activités législatives.....	21
Résumé des activités liées aux langues officielles.....	21
Résumé des recommandations du bureau du vérificateur général	23
Rapport sur la loi <i>sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	23
Annexe A.....	24

MESSAGE DU MINISTRE

Je suis honoré d'avoir été nommé par notre première ministre pour prendre les rênes de cet important portefeuille. En tant que ministre des Affaires autochtones, je vais m'assurer que les relations du gouvernement avec les Premières Nations reposent sur la confiance, la collaboration et la transparence.

Le Nouveau-Brunswick a le privilège de compter sur son territoire les terres ancestrales non cédées et non abandonnées des Wabanaki de l'Est, dont les Wolastoqey, les Mi'gmaq et les Peskotomuhkati. J'ai hâte de me rendre dans les communautés pour apprendre à mieux les connaître et de m'asseoir avec les dirigeants pour bien définir la direction à prendre. En tant que gouvernement, nous allons continuer de renforcer nos liens avec les Premières Nations en misant sur les partenariats et le respect.

Je profite de cette occasion pour remercier le personnel du ministère des Affaires autochtones de sa passion et de son dévouement au travail. Son expérience et son engagement seront des atouts inestimables à l'égard des initiatives importantes que nous entreprendrons. J'adresse mes sincères remerciements à chacune des personnes du Ministère.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Keith Chiasson'.

L'honorable Keith Chiasson
Ministre des Affaires autochtones

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Ce rapport décrit les nombreuses réalisations du ministère des Affaires autochtones, qui ont été rendues possibles grâce au dévouement et à l'engagement de son personnel.

Tout au long de l'exercice 2023-2024, le Ministère a eu de nombreuses occasions de remplir son mandat de supervision d'une approche pangouvernementale des relations avec les Autochtones, par le biais de la coordination d'initiatives et de négociations, ainsi que de mise en œuvre de l'obligation du gouvernement de consulter les Premières Nations. Collaborer pour faire progresser la réconciliation et assurer le respect des droits ancestraux ou issus de traités demeurent au cœur des activités du Ministère.

En tant que fonctionnaires, il est particulièrement important que nous fassions des efforts pour en apprendre davantage sur l'histoire et les réalités des peuples autochtones et pour comprendre le rôle que nous pouvons toutes et tous jouer pour remédier aux préjudices subis en raison de la colonisation. À cette fin, le Ministère a lancé les modules de formation de sensibilisation aux cultures autochtones du GNB destinés à tous les employés de la partie 1. Cette formation aide le GNB à maintenir son engagement à mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et est obligatoire pour tous les fonctionnaires.

Reconnaissant l'importance de la relation entre le gouvernement provincial et les Premières Nations, le Ministère a coordonné les efforts de l'ensemble du gouvernement pour garantir que toutes les initiatives, consultations et négociations avec les Premières Nations atteignent les résultats escomptés. Le travail effectué par tous les ministères auprès des peuples autochtones est d'une grande valeur, et le ministère des Affaires autochtones travaille en collaboration avec ces ministères pour assurer une meilleure compréhension des besoins et des priorités qui ont été mis en évidence par les Premières Nations, et pour accroître la sensibilisation aux programmes et aux services au sein des collectivités.

Le Ministère continuera de s'appuyer sur ses réalisations et ses succès au cours des prochaines années et restera concentré sur le renforcement de ses relations avec les Premières Nations. Le Ministère a de nombreuses raisons d'être fier de ses réalisations, comme vous le découvrirez dans ce rapport.



Cade Libby
Sous-ministre

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise des pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

Priorités du gouvernement

Notre vision pour 2023-2024 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publics fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement

FAITS SAILLANTS

Au cours de l'exercice 2023-2024, le ministère des Affaires autochtones a misé sur les priorités stratégiques suivantes :

- ❖ Lancement des modules de formation de sensibilisation aux cultures autochtones du GNB auprès de tous les employés de la partie 1 du GNB afin de promouvoir une meilleure compréhension de l'histoire et des réalités des peuples autochtones et de souligner le rôle que les fonctionnaires peuvent jouer dans l'avancement de la réconciliation.
- ❖ Mobilisation des survivants des pensionnats et de leurs descendants pour la conception d'un monument commémorant les pensionnats qui sera installé à Fredericton pour rendre hommage aux enfants qui ont survécu aux pensionnats et pour honorer la mémoire de ceux qui ont perdu la vie.
- ❖ Changement, en anglais, du nom du Ministère de « Aboriginal Affairs » à « Indigenous Affairs » afin de mieux refléter l'engagement du GNB à mettre en place des relations respectueuses et positives avec les Premières Nations du Nouveau-Brunswick.
- ❖ Négociation et signature d'ententes de développement des Premières Nations avec les Premières Nations de Fort Folly, de Tobique, d'Indian Island et d'Oromocto.

MESURES DE RENDEMENT

Résultat n° 1 - Rapport sur la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

La Commission de vérité et réconciliation a relevé 94 appels à l'action dans son rapport final. Trente et un de ces appels à l'action relèvent de la compétence du gouvernement provincial et présentent un certain chevauchement avec d'autres organismes gouvernementaux (fédéraux, municipaux, territoriaux et autochtones).

Pourquoi est-ce important?

Le GNB s'est engagé à soutenir la mise en œuvre des appels à l'action et à réparer et rétablir sa relation avec les peuples autochtones.

Rendement global

Le gouvernement provincial a lancé ou terminé les travaux sur 27 des 31 appels à l'action qui relèvent de sa compétence.

Initiatives ou projets entrepris pour atteindre le résultat

Le Ministère surveille les progrès globaux du gouvernement et gère un site Web public pour partager des renseignements sur les mesures prises par le GNB pour mettre en œuvre les appels à l'action. Les initiatives pertinentes sont recensées dans le cadre de l'approche pangouvernementale supervisée par le Ministère et sont ajoutées au site Web au moyen de mises à jour régulières. Les initiatives mises en avant en 2023-2024 comprennent :

- Poursuite de la mobilisation des survivants des pensionnats et des familles concernant l'érection d'un monument commémoratif des pensionnats indiens.
- Lancement des modules de formation de sensibilisation aux cultures autochtones du GNB pour tous les employés de la partie 1.
- Financement du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour soutenir un processus dirigé par les Autochtones visant à évaluer les besoins et un modèle de prestation pour les agents de soutien judiciaire autochtones.
- Publication par Égalité des femmes de « *Tisser nos voix ensemble : Le cheminement du Nouveau-Brunswick vers la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ autochtones* », qui est la réponse du GNB au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
- Adoption d'une nouvelle loi autonome sur la protection de l'enfance qui reconnaît l'importance du lien avec la famille, la culture, la langue, les croyances spirituelles et la collectivité pour les enfants et les jeunes autochtones.

Résultat n° 2 – Ententes de développement avec les Premières Nations

Les ententes de développement avec les Premières Nations sont de nouveaux partenariats économiques qui appuient les priorités établies par les collectivités et assurent la viabilité à long terme.

Pourquoi est-ce important?

La province est déterminée à favoriser la réconciliation par des moyens économiques en concluant des ententes qui permettront d'améliorer considérablement la vie des membres et des collectivités des Premières Nations de façon mesurable et transparente.

L'un des principes fondamentaux de ces ententes est de donner aux Premières Nations la possibilité de poursuivre des initiatives de développement qui amélioreront le bien-être social, environnemental, culturel et économique de leurs membres. Chaque entente énonce des objectifs précis qui sont définis par la Première Nation pour répondre à ses besoins et priorités uniques.

Rendement global

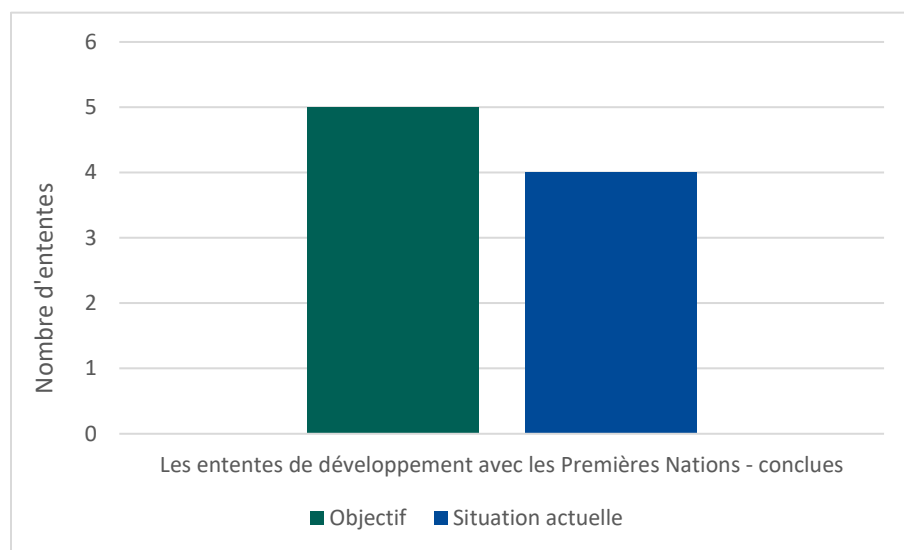
En 2023-2024, des ententes de développement avec les Premières Nations ont été négociées et signées avec quatre collectivités : Fort Folly, Tobique, Indian Island et Oromocto.

Initiatives ou projets entrepris pour atteindre le résultat

Les ententes de développement avec les Premières Nations signées à ce jour ont permis d'avancer des fonds pour des priorités, comme le logement, les travaux routiers, les projets de mieux-être, le soutien aux jeunes et le développement économique. Le GNB s'est engagé à continuer de travailler avec ces collectivités sur d'autres priorités à l'avenir et à collaborer avec d'autres Premières Nations sur des possibilités de partenariat.

Objectif : Cinq ententes de développement avec les Premières Nations

Situation actuelle : Quatre ententes de développement avec les Premières Nations conclues (négociées et signées)



Résultat n° 3 – Modules de formation de sensibilisation aux cultures autochtones

Il incombe à tous les Canadiens de faire progresser la réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones. Dans notre rôle de fonctionnaire, il est particulièrement important de déployer les efforts nécessaires pour en apprendre davantage sur l'histoire et les réalités des peuples autochtones et pour comprendre le rôle que chacun peut jouer dans la lutte contre les préjudices subis durant la colonisation. Les modules de formation offrent une combinaison d'outils d'apprentissage, comme des documentaires primés, des diaporamas, des vidéos, des films et des questionnaires. Un certificat d'achèvement de la First Nations University of Canada et une vidéothèque en prime pour l'apprentissage continu sont fournis à la fin du cours.

Pourquoi est-ce important?

Les modules de formation de sensibilisation aux cultures autochtones aident le GNB à respecter son engagement à mettre en œuvre l'appel à l'action n° 57 de la Commission de vérité et réconciliation.

Rendement global

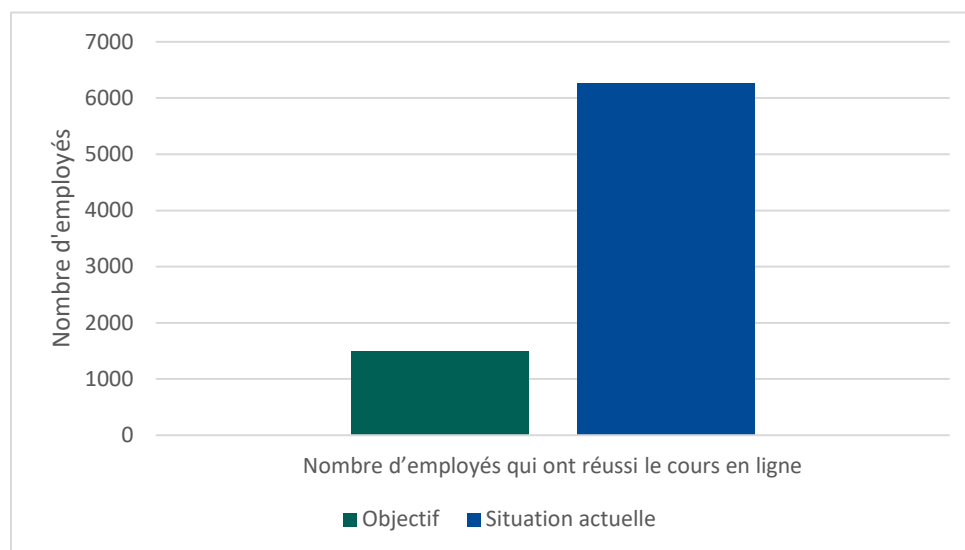
Au 25 mars 2024, plus de 6 265 employés de la partie 1 du GNB avaient terminé les modules de formation.

Initiatives ou projets entrepris pour atteindre le résultat

Les modules de formation de sensibilisation aux cultures autochtones ont été élaborés en collaboration avec la First Nations University of Canada. Le GNB s'est associé à 4 saisons de la réconciliation, un fournisseur de services, pour offrir un cours en ligne unique et complet, qui favorise une relation renouvelée entre les peuples autochtones et non autochtones grâce à un apprentissage transformateur sur la vérité et la réconciliation. Le Ministère a lancé les modules de formation pour tous les employés de la partie 1 du GNB en janvier 2024.

Objectif : 1 500 employés de la partie 1 du GNB auront suivi la formation.

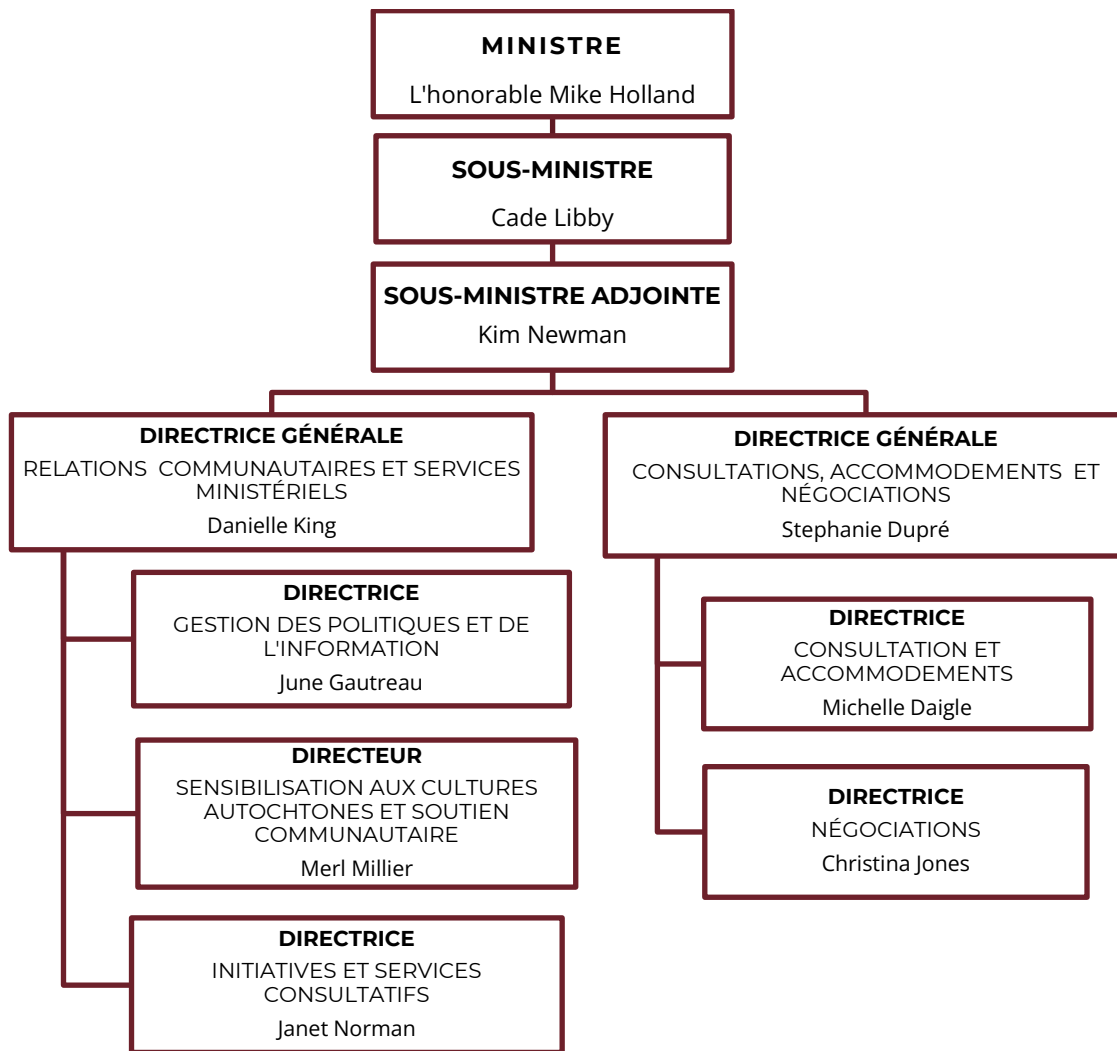
Situation actuelle : 6 265 employés de la partie 1 du GNB ont suivi la formation.



SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le ministère des Affaires autochtones supervise une approche pangouvernementale des relations avec les Autochtones. Le Ministère est le principal interlocuteur et représente les intérêts du gouvernement provincial dans le cadre d'initiatives et de négociations multilatérales. Le Ministère pilote également les processus de consultation obligatoire des Premières Nations et fournit des recherches, des analyses et des conseils politiques au gouvernement sur les questions impliquant les peuples autochtones.

Organigramme de haut niveau



Au 31 mars 2024

VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS ET FAITS SAILLANTS

RELATIONS COMMUNAUTAIRES ET SERVICES MINISTÉRIELS

Aperçu

La **Division des relations communautaires et des services ministériels** encourage et facilite les possibilités de formation, de sensibilisation et d'établissement de relations, et soutient tous les ministères du GNB dans leurs initiatives liées aux peuples, aux collectivités et aux organisations autochtones. De plus, la Division fournit une orientation et un soutien au Ministère en matière de planification stratégique, d'élaboration de politiques, d'affaires législatives, de gestion de l'information, de gestion du rendement et d'activités fédérales-provinciales-territoriales.

La Division comprend trois directions : la Direction de la gestion des politiques et de l'information, la Direction des initiatives et des services consultatifs et la Direction de la sensibilisation aux cultures autochtones et du soutien communautaire.

Faits saillants

- Élaboration et prestation, en partenariat avec la First Nations University of Canada et les 4 saisons de la Réconciliation, de modules de formation de sensibilisation aux cultures autochtones aux fonctionnaires de la partie 1 du GNB. Cette initiative aide le GNB à respecter son engagement à mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.
- Versement de 105 000 \$ à l'Initiative conjointe de développement économique (ICDE) qui vise à renforcer les possibilités d'entrepreneuriat et de développement économique des Premières Nations. L'ICDE offre des programmes et des services pour soutenir l'entrepreneuriat, le développement économique et le développement de la main-d'œuvre chez les Autochtones ainsi que les partenariats avec les secteurs public et privé.
- Fourniture d'un financement de renforcement des capacités à Under One Sky, un fournisseur de services pour les Autochtones vivant à l'extérieur des collectivités des Premières Nations. Under One Sky s'engage à donner les moyens aux Autochtones de former des collectivités saines et fières au Nouveau-Brunswick et offre plus de 13 programmes et services communautaires culturellement adaptés. Ces services portent notamment sur les secteurs de la santé et du soutien familial, de l'éducation, des enseignements culturels et des activités communautaires.
- Aide à la coordination et à la co-organisation d'une réunion des dirigeants autochtones et des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Affaires autochtones. Le thème de la réunion était la réconciliation économique.

La **Direction de la gestion des politiques et de l'information** est chargée de faire avancer les mémoires au Conseil exécutif; de fournir des orientations et des décisions liées aux ententes, aux politiques et aux transactions financières; de gérer la correspondance ministérielle; d'administrer les ressources financières du Ministère; de coordonner et de soutenir les activités législatives du ministre; et de fournir des services au Ministère en matière de gestion de l'information et des documents, car

elle supervise la collecte, la gestion, la consultation, l'utilisation et l'élimination finale de tous les actifs informationnels relatifs au mandat, aux activités et aux initiatives du Ministère.

Faits saillants

- Fourniture d'analyses financières et d'un soutien aux principales priorités du gouvernement tout au long de l'exercice, y compris, mais sans s'y limiter, le budget principal des dépenses, les comptes publics, les mémoires au Conseil exécutif, les notes d'information et les rapports trimestriels.
- Coordination de l'examen de 136 mémoires au Conseil exécutif provenant d'autres ministères, afin d'évaluer l'incidence potentielle des propositions sur les peuples autochtones du Nouveau-Brunswick et de s'assurer que les préoccupations connues des Premières Nations ont bien été prises en compte.
- Coordination d'une réponse provinciale à une proposition d'ajout aux réserves.
- Réponse à 114 correspondances ministérielles.
- Fourniture d'un financement de 235 229 \$ à des personnes, à des collectivités et à des organisations autochtones par l'intermédiaire du Programme de subventions et du Fonds des initiatives du Ministère.

La **Direction des initiatives et des services consultatifs** est chargée de diriger et de remplir le mandat du Ministère en tant que centre de toutes les initiatives à l'échelle du gouvernement qui font participer les peuples autochtones en appliquant une approche « pangouvernementale » pour explorer toutes les initiatives, tous les programmes et tous les services, surmonter les cloisonnements et rechercher les possibilités, les lacunes et les chevauchements entre les initiatives. La Direction est également chargée de soutenir tous les ministères du GNB en établissant des relations avec les collectivités et les organisations autochtones, afin de garantir que le gouvernement offre des programmes et des services qui répondent aux besoins et aux priorités des peuples autochtones et qui ont la plus grande incidence positive.

Faits saillants

- En partenariat avec le ministère de la Santé, la Direction a organisé des séances d'information avec les directeurs de la santé des Premières Nations dans le but d'établir une meilleure communication des programmes et des services aux fournisseurs de soins primaires des Premières Nations.
- En partenariat avec Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB), la Direction a organisé des séances d'information avec les Premières Nations et les conseils tribaux sur le Plan de développement économique durable d'ONB pour le Nouveau-Brunswick.
- En partenariat avec Service Nouveau-Brunswick et ONB, la Direction a lancé des travaux sur une stratégie d'approvisionnement autochtone.
- Traitement de 86 demandes de projets et d'initiatives dans l'ensemble du gouvernement impliquant des personnes, des collectivités et des organisations autochtones.

La **Direction de la sensibilisation aux cultures autochtones et du soutien communautaire** est chargée de l'élaboration et de la prestation de formations et d'ateliers de sensibilisation aux cultures autochtones à l'intention de la fonction publique ainsi que de la promotion des possibilités d'éducation offertes par les aînés, les détenteurs du savoir et les organisations autochtones. La Direction fournit des conseils et des orientations au sein du Ministère et dans l'ensemble du gouvernement sur les moyens efficaces de faire progresser la réconciliation et d'établir de véritables relations avec les personnes, les collectivités et les organisations autochtones. La Direction agit également comme ressource et point de contact sécurisant sur le plan culturel pour aider les personnes, les collectivités et les organisations autochtones à accéder aux programmes et aux services gouvernementaux.

Faits saillants

- Fourniture à plusieurs ministères et organismes du GNB de séances de sécurité culturelle et de sensibilisation à la culture.
- Travail avec les peuples autochtones, les membres de la collectivité, les conseils tribaux, les entreprises, les employeurs et les partenaires communautaires pour aider à s'y retrouver dans les programmes et les services offerts par le GNB.
- Avancement de l'appel à l'action 82 de la Commission de vérité et réconciliation, dans le cadre de l'animation de séances de mobilisation avec les survivants des pensionnats et avec leurs descendants pour l'érection d'un monument.
- En partenariat avec le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, apport de modifications au programme de distribution des carcasses d'aigle, éliminant ainsi les obstacles à l'accès aux matériaux sacrés et favorisant les pratiques culturelles dans les collectivités des Premières Nations.

CONSULTATIONS, ACCOMMODEMENTS ET NÉGOCIATIONS

Aperçu

La **Division de la consultation, des accommodements et des négociations** favorise et facilite les occasions de sensibilisation à l'obligation de consulter du gouvernement et aux avantages d'une mobilisation précoce des Premières Nations. La Division fournit une orientation et un leadership à tous les ministères du GNB en matière de consultation et d'accommodements, de mobilisation et de négociations avec les Premières Nations. Elle offre, en outre, du soutien et des conseils aux promoteurs de projets externes, aux entreprises et aux administrations municipales sur des questions liées à la mobilisation et à la consultation des Premières Nations.

La Division comprend deux directions : la Direction de la consultation et des accommodements et la Direction des négociations.

Faits saillants

- Financement des capacités de base de 1 400 000 \$ pour permettre aux Premières Nations de participer de façon notable aux consultations et aux négociations.

- Animation de plusieurs réunions, groupes de travail et tables rondes avec les dirigeants des collectivités des Premières Nations et les organisations représentant les Premières Nations sur des sujets tels que la foresterie, les bleuets et la stratégie de l'érable.
- Animation et participation à des tables de négociations bilatérales et tripartites.

La **Direction de la consultation et des accommodements** est responsable de la mise en œuvre du processus d'obligation de consulter; de la direction des consultations avec les Premières Nations concernant les propositions de projets de l'industrie privée et les projets et initiatives du gouvernement provincial; de la liaison avec les collectivités des Premières Nations et de la collaboration avec les ministères sur des questions provinciales qui peuvent avoir des répercussions négatives sur les droits ancestraux ou issus de traités. La Direction est également chargée de superviser les mesures d'accommodement mises en évidence lors d'une consultation, de mener des recherches et d'élaborer des rapports ethnohistoriques pour la province. Elle offre aussi de l'information sur les obligations du gouvernement et les avantages d'une mobilisation précoce et fournit des orientations et un soutien à tous les ministères du GNB et aux parties externes.

Faits saillants

- Animation de réunions du groupe de travail sur la foresterie avec le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, Mi'gmawe'l Tplu'taqnn Incorporated (MTI), Kopit Lodge, la Première Nation d'Elsipogtog et le groupe de reconnaissance Passamaquoddy.
- Établissement d'un processus d'examen et d'évaluation des cessions de terres de la Couronne par le ministère des Transports et de l'Infrastructure dans une perspective d'obligation de consulter. Examen et évaluation de 296 dossiers de biens excédentaires au cours de cet exercice financier.
- Réalisation de 75 examens de dossiers dans le cadre du processus d'obligation de consulter, y compris 14 enregistrements de projets d'évaluation d'impact environnemental, et examen de 95 mémoires au Conseil exécutif dans une perspective d'obligation de consulter.
- Présentation du processus d'obligation de consulter du GNB à plusieurs ministères et promoteurs.

La **Direction des négociations** coordonne et dirige les négociations avec les Premières Nations dans les domaines d'intérêt mutuel. La Direction est responsable de la négociation des accords et des arrangements favorisant la réalisation par les Premières Nations de leurs objectifs et de leurs priorités, améliorant la clarté en matière de droits ancestraux ou issus de traités, traitant des questions d'intérêt trilatéral impliquant les Premières Nations, le Nouveau-Brunswick et le Canada, et favorisant un partenariat positif et productif. Les négociations jouent un rôle déterminant dans le processus de réconciliation au Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

- Participation à 88 tables de négociation tripartites ou réunions de négociation bilatérales, outre de nombreuses discussions informelles ponctuelles. Les sujets abordés comprenaient le logement, la justice, la sécurité communautaire, la gouvernance, l'archéologie et la culture, la protection et la conservation des terres, les services à l'enfance et à la famille, les infrastructures communautaires et le développement économique.

- Collaboration avec plusieurs ministères ou représentation de ces ministères dans le cadre de tables de négociation, notamment le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, le ministère du Développement social, la Société de développement régional et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique.
- Lancement du site Web « Négociations sur les affaires autochtones » pour informer le public du processus de négociation du GNB avec les Premières Nations et des négociations en cours.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Le présent aperçu financier a été préparé au moyen des meilleurs renseignements accessibles au moment de la publication et peut, par conséquent, ne pas correspondre exactement aux données publiées par la suite dans les comptes publics du GNB.

Budget ordinaire – Les dépenses qui y sont associées couvrent les activités quotidiennes du Ministère.

TABLEAU 1 : DÉPENSES ORDINAIRES RAPPORT D'ÉTAPE PAR COMPOSANTE DE PROGRAMME

Exercice se terminant le 31 mars 2024 (en milliers de \$)

PROGRAMME ORDINAIRE	BUDGET FINAL	CHIFFRES RÉELS	ÉCART POSITIF OU (NÉGATIF)
Affaires autochtones	9 920 \$	9 824 \$	(96) \$

RESUME DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2023-2024 pour le ministère des Affaires autochtones.

NOMBRE D'EMPLOYES PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DECEMBRE DE CHAQUE ANNEE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2023	2022
Permanent	35	29
Temporaire	3	1
TOTAL	38	30

Le ministère a annoncé 2 concours, soit 1 concours ouverts (publics) et 1 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	<p>Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un niveau d'expertise et de formation poussé; • un haut niveau de compétences techniques; • l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine. 	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le programme offre aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel au sein de la fonction publique du Nouveau-Brunswick.	16(1)a)	0

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	3
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	4
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère et aucune plainte a été déposée auprès de l'ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

Le Ministère n'a eu aucune activité législative.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

En 2023-2024, le ministère des Affaires autochtones a continué de remplir son obligation en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et s'est engagé à offrir activement et à fournir des services de qualité dans les deux langues officielles. Des initiatives connexes, menées de façon continue au cours de l'exercice, sont énumérées ci-dessous.

Axe 1

Garantir un accès à un service de qualité égale en français ou en anglais, partout dans la province.

Activités qui ont eu lieu pour atteindre l'objectif « Langue de service » et s'assurer que les employés comprennent bien la politique en la matière :

- Obligation, pour les employés, de suivre le module Langue de service par l'intermédiaire du Centre du savoir GNB. Les gestionnaires doivent s'assurer que les modules ont bien été suivis et procèdent chaque année à une vérification à l'occasion de la période d'évaluation du rendement.
- Rappel de l'obligation « Offre active » envoyé chaque année à tout le personnel. De plus, le personnel reçoit des outils et un encadrement est offert par la coordonnatrice ou le coordonnateur des langues officielles pour aider les employés à fournir le niveau de service approprié.
- Discussions continues entre les conseillers en ressources humaines et les gestionnaires pour s'assurer que le Ministère satisfait le mieux possible aux exigences « Profil linguistique ». Les profils linguistiques sont tous établis et revus au besoin.

Axe 2

Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail.

Activités qui ont eu lieu pour atteindre l'objectif « Langue de travail » et s'assurer que les employés avaient une bonne compréhension de la politique en la matière :

- Les employés sont tenus de suivre le module Langue de travail par l'intermédiaire du Centre du savoir GNB. Les gestionnaires doivent s'assurer que les modules ont bien été suivis et procèdent chaque année à une vérification à l'occasion de la période d'évaluation du rendement.
- Les nouveaux employés ont eu l'occasion d'indiquer leur langue de travail préférée aux fins de communication, par l'intermédiaire du formulaire d'acceptation d'emploi. Le document Les langues officielles : aide-mémoire sur la langue de travail est offert aux nouveaux employés dans la trousse d'orientation des employés.
- On a vérifié que l'évaluation de rendement des employés se déroulait dans la langue de leur choix. Les gestionnaires examinent également les politiques sur la langue de travail et la langue de service avec leurs employés pour s'assurer qu'ils comprennent leur droit de travailler dans la

langue de leur choix, ainsi que leur obligation de fournir une offre active de service dans les deux langues officielles.

- Offre d'une formation en langue seconde aux employés répondant aux critères de la Politique de formation en langue seconde du Ministère. Un employé a reçu de la formation en langue seconde en 2023-2024.

Axe 3

Les programmes et les politiques du gouvernement provincial, nouveaux et révisés, tiendront compte des réalités des deux communautés linguistiques officielles.

- Dans le cadre du programme d'intégration du Ministère, les nouveaux employés doivent se familiariser avec la *Loi sur les langues officielles* en suivant les modules obligatoires dans le Centre du savoir GNB.
- Les employés sont tenus de prendre connaissance de la *Loi sur les langues officielles* lors du processus annuel de gestion du rendement.

Axe 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents, ainsi que les obligations du gouvernement provincial en ce qui a trait aux langues officielles.

Activités qui ont eu lieu pour répondre à l'objectif de connaissance de la *Loi sur les langues officielles* :

- Vérification que tous les nouveaux employés ont bien reçu une orientation comprenant de l'information sur la *Loi sur les langues officielles* et sur les politiques et règlements régissant leurs échanges en matière de langues officielles. Il est demandé aux employés de signer et d'envoyer une confirmation aux ressources humaines après cette orientation.
- Obligation pour les employés actuels de lire les politiques sur les langues officielles dans le cadre de leur évaluation annuelle du rendement.
- Maintien du rappel à tous les employés de leur responsabilité d'effectuer une offre active de services dans les deux langues officielles.
- Participation de la coordonnatrice ou du coordonnateur des langues officielles du Ministère à une réunion trimestrielle établie par l'intermédiaire du Conseil du Trésor afin qu'elle ou il reste bien informé(e) de toutes les activités concernant les langues officielles et agisse de manière proactive en la matière.

Conclusion

Le Ministère n'a reçu aucune plainte en matière de langues officielles pour l'exercice 2023-2024.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le Ministère n'a reçu aucune recommandation du Bureau du vérificateur général au cours de l'exercice visé par le présent rapport ainsi que des quatre exercices précédents.

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère des Affaires autochtones n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice 2023-2024.

ANNEXE A

Les peuples autochtones au Nouveau-Brunswick

Le terme « Autochtones » désigne les premiers peuples d'Amérique du Nord et leurs descendants.

La Constitution canadienne reconnaît trois groupes autochtones, soit les Indiens (plus couramment appelés les Premières Nations), les Inuits et les Métis. Il s'agit de trois groupes distincts qui ont leur propre histoire, ainsi que leurs propres langues, pratiques culturelles et croyances spirituelles.

Au Nouveau-Brunswick, il y a neuf collectivités Mi'gmaq et six collectivités Wolastoqey (malécites), totalisant 15 collectivités des Premières Nations avec 32 réserves dans l'ensemble de la province. Chaque collectivité des Premières Nations est dirigée par un chef et un conseil élu. Le type de système utilisé par une collectivité pour choisir son chef et ses conseillers peut être prévu par la *Loi sur les Indiens*, la *Loi sur les élections au sein de premières nations*, les dispositions d'une entente sur l'autonomie gouvernementale ou encore être un système personnalisé. La majorité des collectivités des Premières Nations au Nouveau-Brunswick ont maintenant adopté le système électoral en vertu de la *Loi sur les élections au sein de Premières Nations*, qui établit un mandat de quatre ans, à l'exception de deux Premières Nations qui utilisent toujours le système prévu par la *Loi sur les Indiens*, qui établit un mandat de deux ans, et deux collectivités qui a un système personnalisé qui prévoit un mandat de cinq ans.

La Nation Peskotomuhkati (Passamaquoddy) étudie toujours les options relatives au statut de bande. Une revendication de la Nation Peskotomuhkati de Skutik située dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick a été reçue en 2017 par le gouvernement fédéral. La reconnaissance des droits et du statut relève de la compétence du gouvernement fédéral qui a le mandat de négocier avec le groupe concerné.

Selon le Système d'inscription des Indiens du gouvernement fédéral, au 31 décembre 2023, le Nouveau-Brunswick comptait 17 510¹ membres des Premières Nations, dans les réserves et hors réserve (voir le tableau 2). Toutefois, selon le Recensement de 2021, 33 295² Autochtones (d'identité autochtone) vivent au Nouveau-Brunswick (voir le tableau 5).

En 2023, la population du Nouveau-Brunswick était d'environ 834 691³ habitants, ce qui signifie que les Premières Nations représentaient 2 % de la population. Même si ce pourcentage peut sembler faible, selon le Recensement de 2021 de Statistique Canada, la population des Premières Nations s'est accrue bien plus rapidement que la population générale de la province, à raison de 7,2 % par rapport à 3,8 % pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick (voir le tableaux 6). Selon le Recensement de 2021 également, la population autochtone était bien plus jeune que le reste de la population, tant au Nouveau-Brunswick qu'au Canada. L'âge médian de la population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick était de 35 ans contre 45 ans pour l'ensemble de la population⁴.

¹ **Source** : Système d'inscription des Indiens de SAC/RCAANC, au 31 décembre 2023.

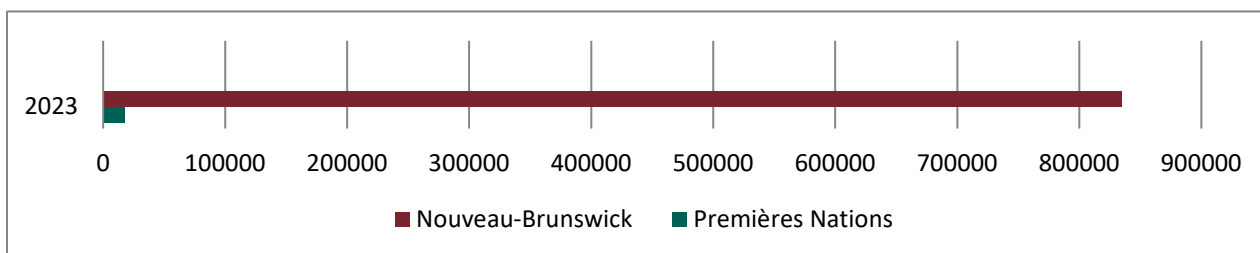
² **Source** : Statistique Canada, Recensement de 2021.

³ **Source** : Statistique Canada, Estimations démographiques pour le Nouveau-Brunswick, 2023

⁴ **Source** : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2021.

Tableau 1

POPULATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DES PREMIÈRES NATIONS (EN HABITANTS)		
ANNÉE	POPULATION DU NOUVEAU-BRUNSWICKS	POPULATION DES PREMIÈRES NATIONS
2023	834 691	17 510

Graphique 1**Tableau 2⁶**

	TOTAL	DANS LES RÉSERVES	HORS RÉSERVE
PREMIÈRES NATIONS AU NOUVEAU-BRUNSWICK	17 510	10 098	7 412
Bilijk (Kingsclear)	1 082	748	334
Buctouche Micmac (Tjipogtotjg)	129	81	48
Première Nation d'Eel River Bar (Ugpi'ganjig)	843	356	487
Première Nation d'Elsipogtog (Big Cove)	3 612	2 797	815
Première Nation d'Esgenoôpetitj (Burnt Church)	1 966	1 397	569
Fort Folly (Amlamgog)	140	35	105
Indian Island (L'nui Menkiuk)	216	115	101
Première Nation malécite du Madawaska (Matawaskiye)	379	155	224
Nation Mi'gmaw de Metepenagiag (Red Bank)	716	459	257
Natoaganeg / Eel Ground	1 102	593	509
Première Nation d'Oromocto (Welamakotuk)	888	357	531
Pabineau (Oinpegitjoig)	376	106	270
Saint Mary's (Sitansisk)	2 186	968	1 218
Tobique (Neqotkuk)	2 664	1 62	1 035
Woodstock (Wotstak)	1 211	302	909

NOTE : Les données sur la population vivant dans la réserve de chaque Première Nation ne doivent pas être confondues avec la population réelle pour les raisons suivantes :

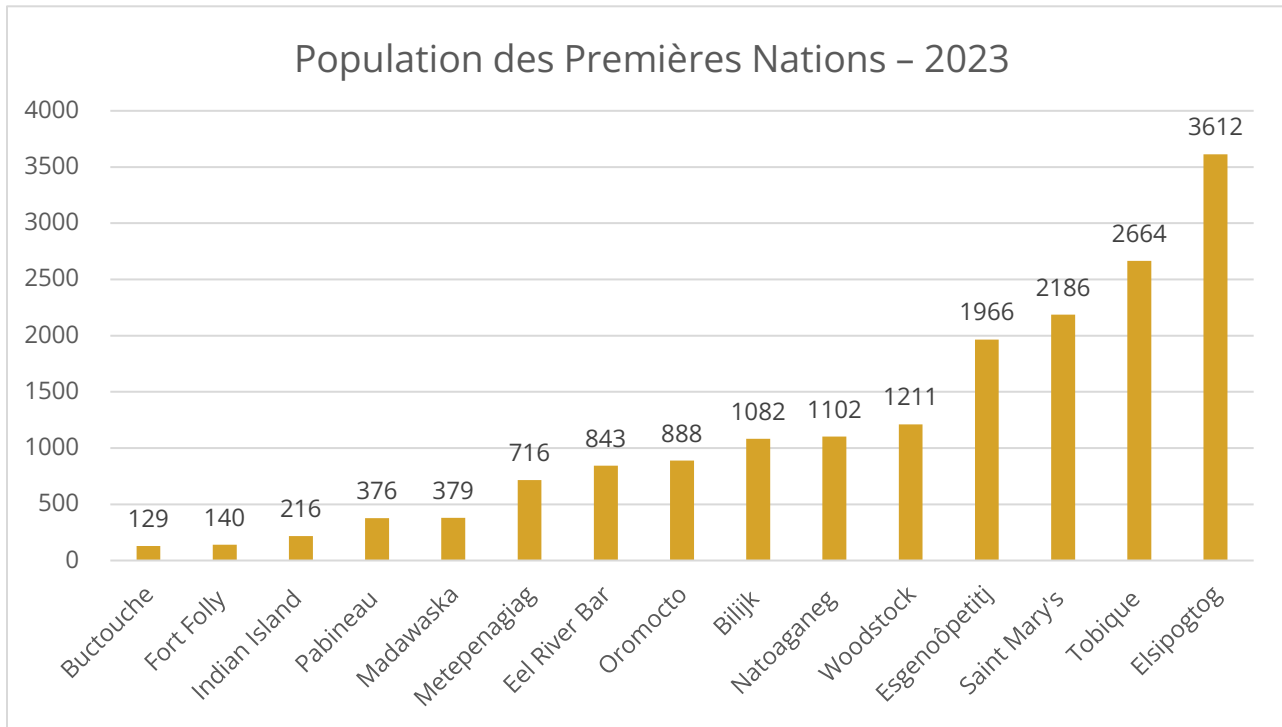
1) Elles ne tiennent pas compte des résidents de la réserve qui ne sont pas inscrits.

2) Parallèlement, elles ne tiennent pas compte des membres inscrits auprès d'autres bandes qui vivent dans la réserve.

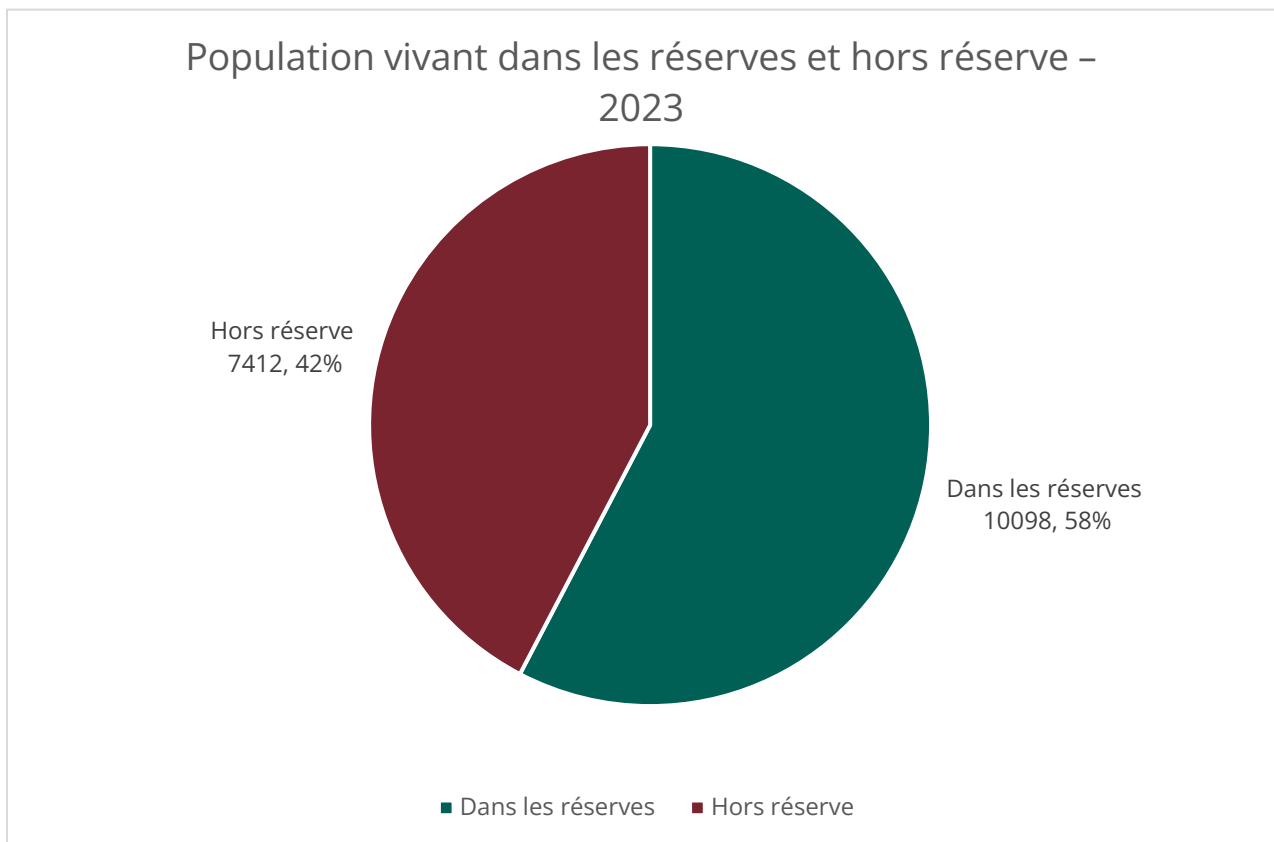
⁵ **Source :** Statistique Canada, Estimations démographiques pour le Nouveau-Brunswick, 2023

⁶ **Source :** Système d'inscription des Indiens de SAC/RCAANC, au 31 décembre 2023.

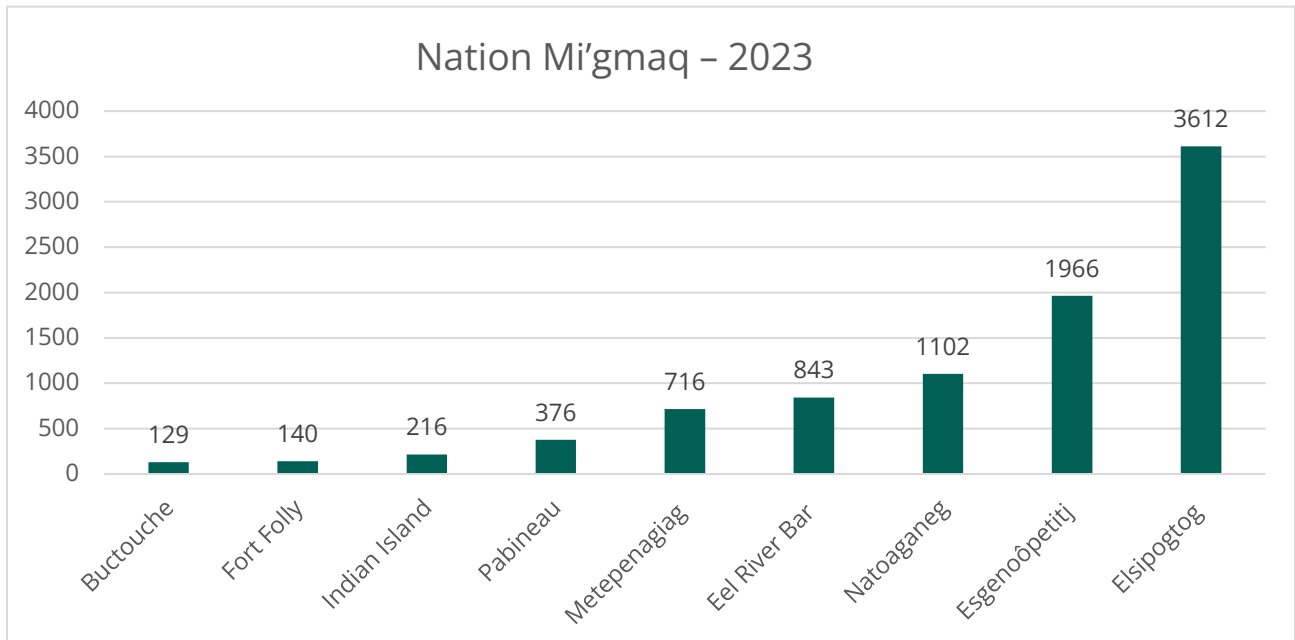
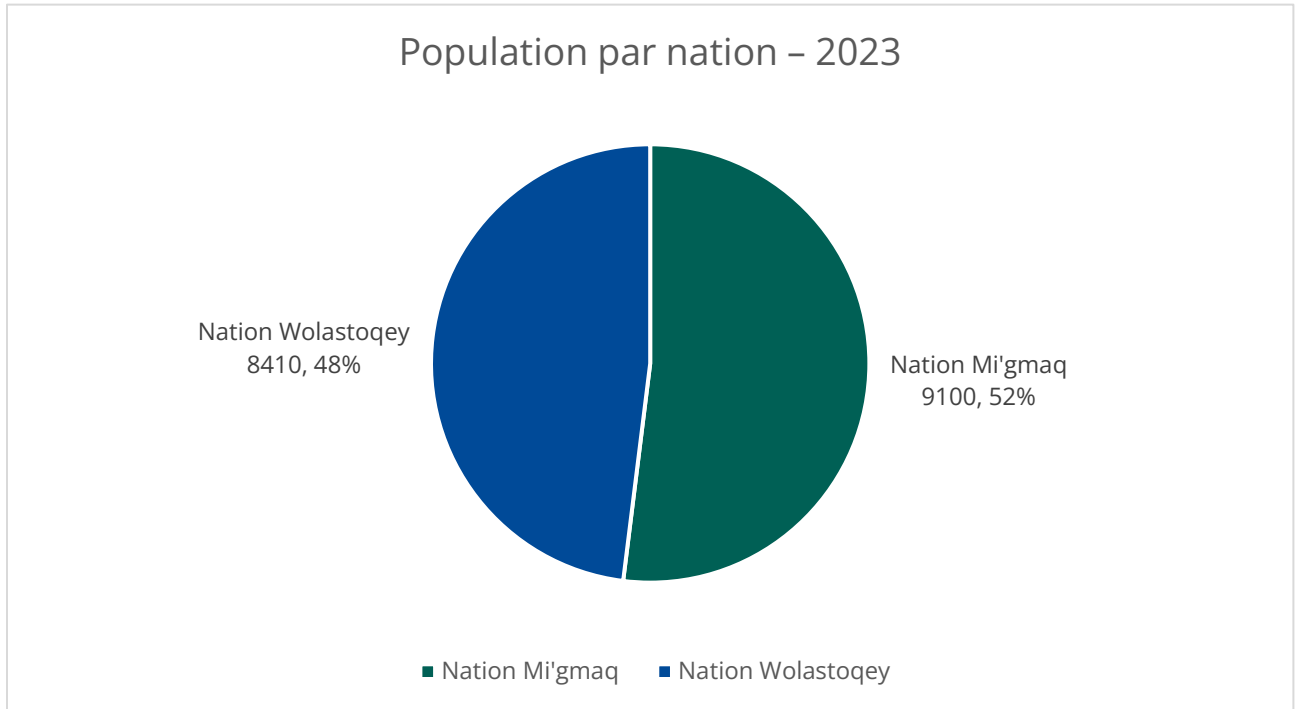
Graphique 2A



Graphique 2B



Graphique 2C



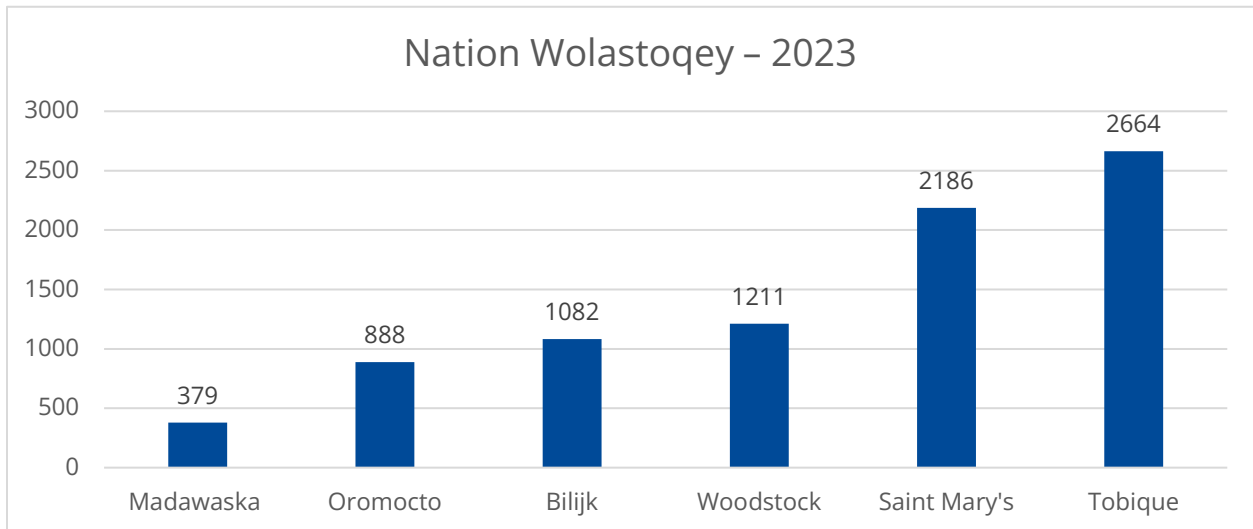


Tableau 3

POPULATION DES PREMIÈRES NATIONS AU NOUVEAU-BRUNSWICK ⁷			
ANNÉE	TOTAL	DANS LES RÉSERVES	HORS RÉSERVE
2014	15 249	9 366	5 883
2015	15 506	9 501	6 005
2016	15 830	9 644	6 186
2017	16 123	9 732	6 391
2018	16 246	9 781	6 465
2019	16 509	9 889	6 620
2020	16 662	9 922	6 740
2021	16 985	9 968	7 017
2022	17 270	10 014	7 256
2023	17 510	10 098	7 412

⁷ **Source :** *Système d'inscription des Indiens de SAC/RCAANC.*

Graphique 3

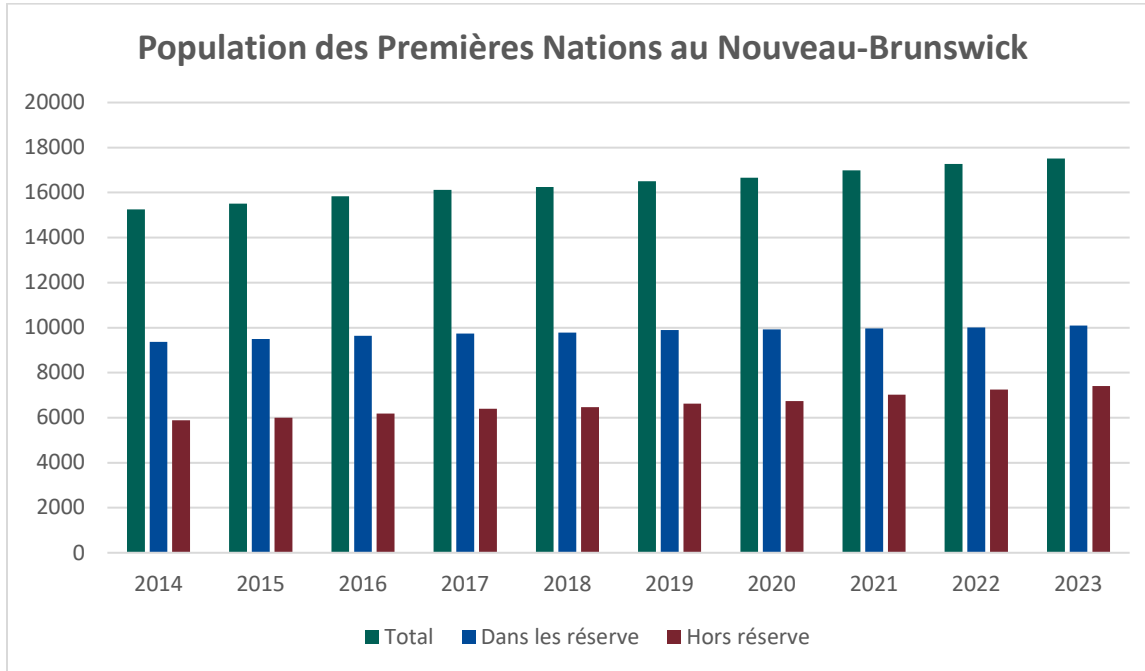


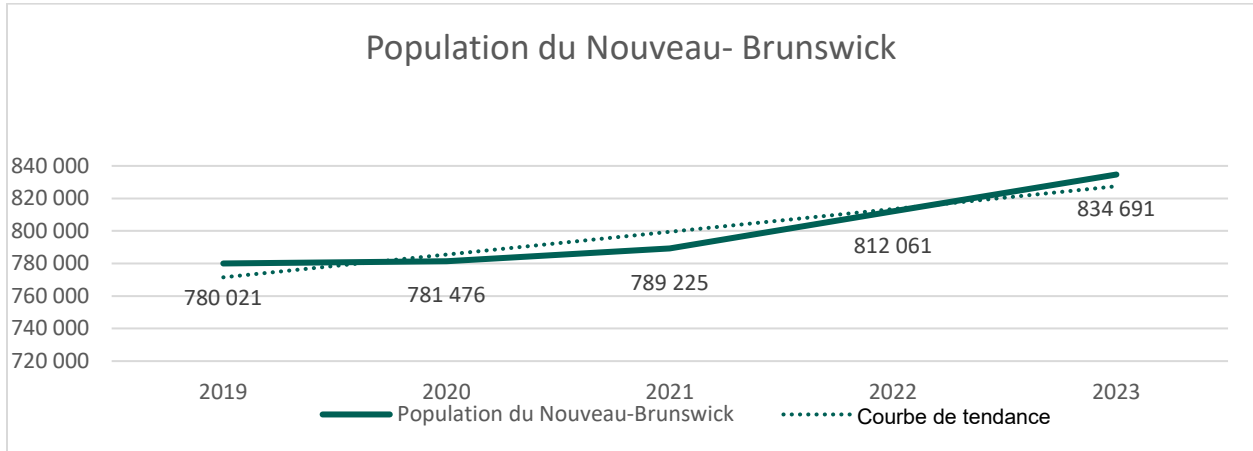
Tableau 4

POPULATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DES PREMIÈRES NATIONS (EN HABITANTS)		
ANNÉE	POPULATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK ⁸	POPULATION DES PREMIÈRES NATIONS DU NOUVEAU-BRUNSWICK ⁹
2019	780 021	16 509
2020	781 476	16 662
2021	789 225	16 985
2022	812 061	17 270
2023	834 691	17 510

⁸ **Source** : Statistique Canada, tableau 17-10-0009-01, estimations de la population, trimestrielles.

⁹ **Source** : Système d'inscription des Indiens de SAC/RCAANC.

Graphique 4A



Graphique 4B

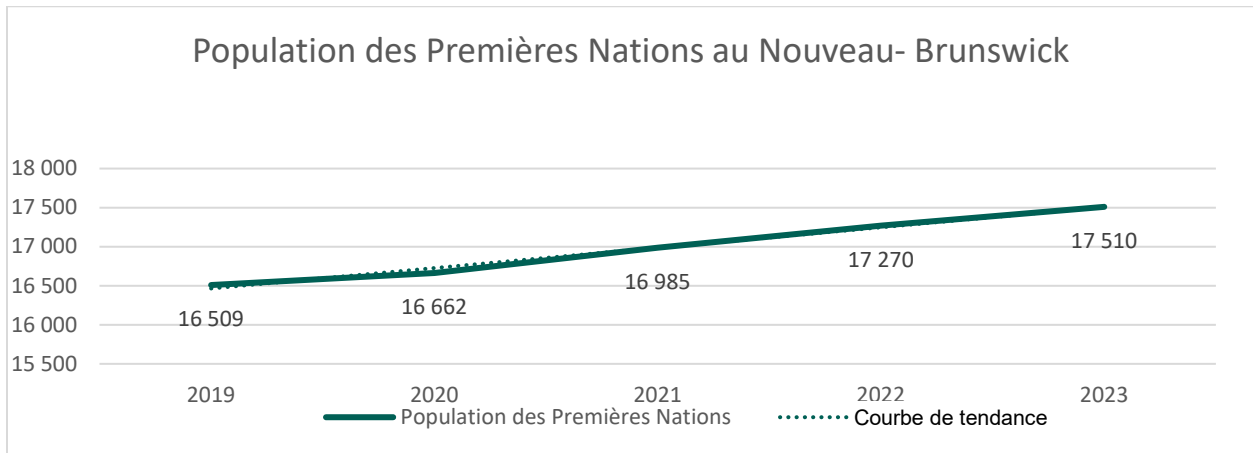
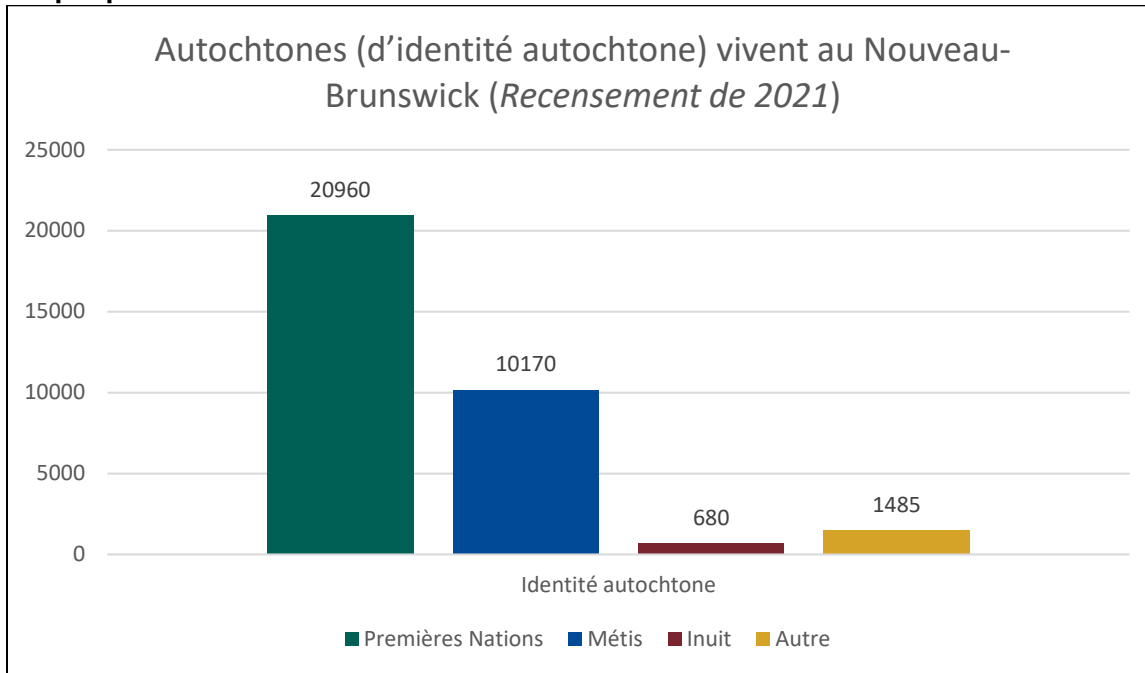


Tableau 5

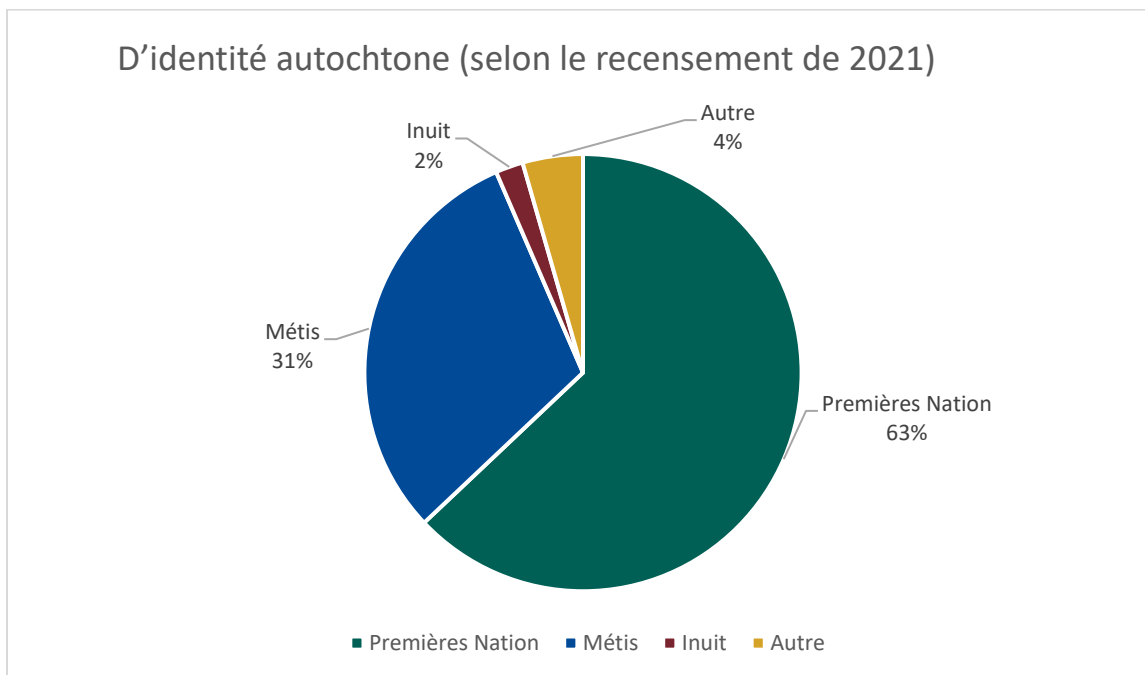
AUTOCHTONES (D'IDENTITÉ AUTOCHTONE) VIVENT AU NOUVEAU-BRUNSWICK			
ANNÉE	D'IDENTITÉ AUTOCHTONE ¹⁰	POPULATION DES PREMIÈRES NATIONS AU NOUVEAU-BRUNSWICK	POPULATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK
2021	33 295	16 985	747 101

¹⁰ Source: Statistique Canada, Recensement de 2021.

Graphique 5A¹¹



Graphique 5B¹²



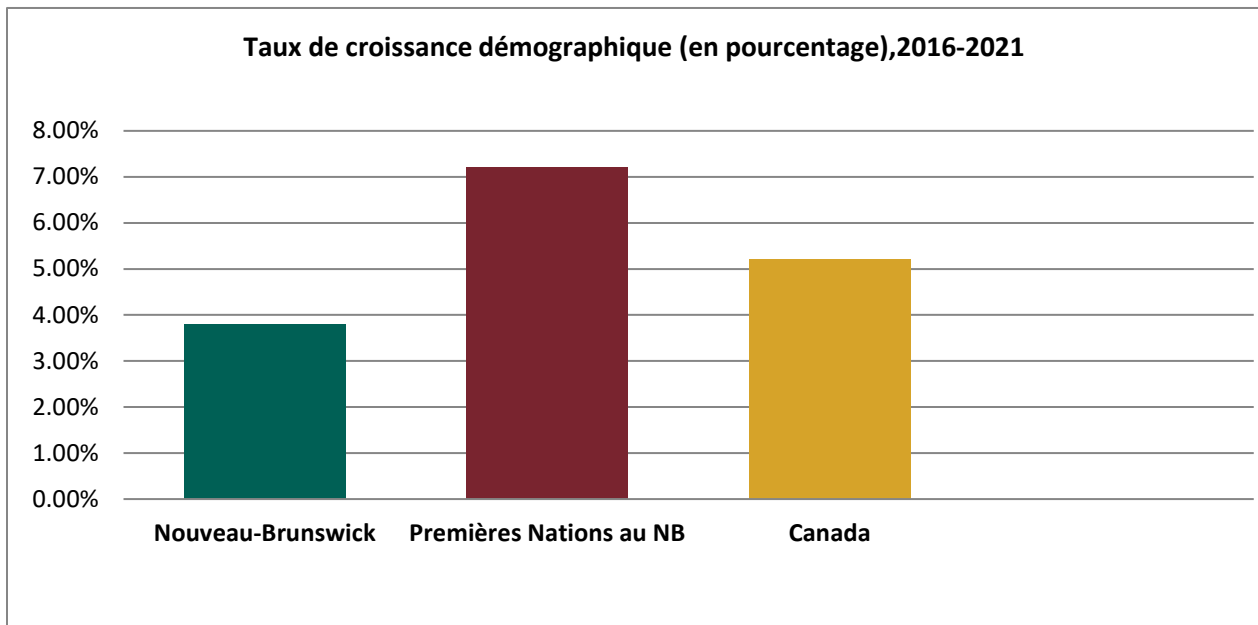
¹¹ Source: Statistique Canada, Recensement de 2021.

¹² Source: Statistique Canada, Recensement de 2021.

Tableau 6

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE¹³			
ANNÉE	POPULATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK	POPULATION DES PREMIÈRES NATIONS AU NOUVEAU-BRUNSWICK	POPULATION DU CANADA
2016	747 101	15 830	35 151 728
2021	812 061	17 270	36 991 981
Taux de croissance démographique	3,8 %	7,2 %	5,2 %

Graphique 6



¹³ **Source** : Statistique Canada, Recensement de 2021.